



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 16 février 2023 à 19 h, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Le poste de conseiller du district numéro 1 est vacant.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La directrice loisirs, culture et communications, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

050/16-02-2023

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Adoption d'un nouveau budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023 – Remplacement de la résolution numéro 377/19-12-2022

5.2 Adoption d'un nouveau programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2023-2024-2025 – Remplacement de la résolution numéro 378/19-12-2022

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

051/16-02-2023

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION D'UN NOUVEAU BUDGET DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 377/19-12-2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 377/19-12-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 19 décembre 2022 par laquelle le budget pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Rivière-Rouge a été adopté;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de la Ville de Rivière-Rouge pour que cette dernière révise ledit budget à la baisse;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'adopter un nouveau budget, remplaçant celui adopté initialement, et de procéder à des modifications au règlement de taxation si le rôle de perception n'a pas été déposé au bureau de la trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la date de la présente résolution, le rôle de perception pour l'année 2023 n'a pas été déposé au bureau de la trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du nouveau budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 12 163 190 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Le conseiller Gilbert Therrien demande le vote :

MEMBRES	POUR	CONTRE
Denis Lacasse		
Pierre Alexandre Morin	1	
Gilbert Therrien		1
Alain Otto		1
Claude Paradis	1	
Sébastien Bazinet	1	
TOTAL	3	2

Et résolu à la majorité :

D'adopter le nouveau budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023, remplaçant celui adopté le 19 décembre 2022, comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

		
RIVIÈRE-ROUGE		
COMPARATIF 2022-2023		
	2022	2023
REVENUS:		
Quote-parts	(157 750 \$)	(183 550 \$)
Taxes	(5 087 700 \$)	(5 830 070 \$)
Tarification	(2 713 630 \$)	(2 840 000 \$)
Compensation tenant lieu de taxes	(596 900 \$)	(695 770 \$)
Autres revenus	(1 361 220 \$)	(1 243 010 \$)
Transferts	(1 400 610 \$)	(1 370 790 \$)
TOTAL DES REVENUS	(11 317 810 \$)	(12 163 190 \$)
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil municipal	306 550 \$	320 910 \$
Gestion financière et administrative	1 247 550 \$	1 289 470 \$
Greffe et élection	294 070 \$	300 460 \$
Évaluation	149 000 \$	179 970 \$
Ressources Humaines	87 910 \$	24 200 \$
Administration autres	8 000 \$	18 000 \$
Sous-total	2 093 080 \$	2 133 010 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sureté du Québec	733 690 \$	756 430 \$
Protection contre incendie	624 380 \$	627 190 \$
Protection civile	6 860 \$	6 860 \$
Autres - Contrôle des animaux	13 000 \$	14 000 \$
Sous-total	1 377 930 \$	1 404 480 \$
TRAVAUX PUBLICS		
Administration	178 170 \$	186 070 \$
Voirie municipale	1 298 330 \$	1 463 900 \$
Horticulture	82 210 \$	78 820 \$
Enlèvement de la neige	971 300 \$	1 137 670 \$
Éclairage des rues	31 730 \$	32 470 \$
Circulation et stationnement	9 010 \$	9 130 \$
Autres - Transport collectif	17 990 \$	26 670 \$
Sous-total	2 588 740 \$	2 934 730 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	392 210 \$	311 830 \$
Réseau d'égout et de station d'épuration	202 130 \$	171 130 \$
Matières résiduelles	871 830 \$	1 006 980 \$
Plan vert & réseau de surveillance des lacs	81 340 \$	68 160 \$
Sous-total	1 547 510 \$	1 558 100 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
	22 030 \$	18 530 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT		
	620 870 \$	775 320 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
	510 070 \$	464 760 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Administration	141 470 \$	171 560 \$
Activités récréatives	92 190 \$	113 080 \$
Centre communautaire Sainte-Véronique	27 820 \$	24 590 \$
Patinoires extérieures	40 460 \$	31 510 \$
CSCVR	369 110 \$	441 480 \$
Plage	55 130 \$	63 280 \$
Parcs et terrains de jeux	58 570 \$	73 720 \$
Camp de jour	134 790 \$	139 630 \$
Scène mobile	4 700 \$	14 470 \$
Maison de jeunes secteur Sainte-Véronique	111 270 \$	114 250 \$
Six cantons	49 250 \$	77 940 \$
Bibliothèques	257 210 \$	252 540 \$
Gare et son parc	29 100 \$	50 520 \$
Bloc de services	18 990 \$	17 310 \$
Organismes communautaires	51 670 \$	48 700 \$
Camping	- \$	- \$
Sous-total	1 441 730 \$	1 634 580 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	199 410 \$	217 520 \$
Autres frais	- \$	6 540 \$
Sous-total	199 410 \$	224 060 \$
TOTAL CHARGES	10 401 370 \$	11 147 570 \$
FINANCEMENT		
Rembours. de la dette à long terme	689 460 \$	687 650 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Affectations	(3 820) \$	58 860 \$
Affectations Fonds réservés	230 800 \$	269 110 \$
Sous-total	226 980 \$	327 970 \$
TOTAL DÉPENSES	11 317 810 \$	12 163 190 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 377/19-12-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2022.

Que ledit budget pour l'exercice financier 2023, incluant celui de 2022, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

052/16-02-2023

5.2 ADOPTION D'UN NOUVEAU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025 – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 378/19-12-2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 378/19-12-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 19 décembre 2022, par laquelle le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2023, 2024, 2025 a été adopté;

CONSIDÉRANT la résolution précédente, soit la résolution numéro 051/16-02-2023, par laquelle la Ville de Rivière-Rouge a adopté un nouveau budget pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées au programme triennal d'immobilisations adopté le 19 décembre 2022 afin de le rendre concordant au nouveau budget 2023;

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du nouveau programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2023, 2024 et 2025 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le nouveau programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2023, 2024 et 2025, remplaçant celui adopté le 19 décembre 2022, se résumant comme suit :

DÉPARTEMENT		TOTAL	2023		2024		2025	
			SUBV.TIERS		SUBV.TIERS		SUBV.TIERS	
ADMINISTRATION		10 832 214 \$	877 521 \$	4 733 595 \$	1 566 329 \$	3 654 769 \$	- \$	- \$
GREFFE		18 000 \$	- \$	- \$	18 000 \$	- \$	- \$	- \$
INFORMATIQUE		68 410 \$	36 710 \$	- \$	17 550 \$	- \$	14 150 \$	- \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		350 000 \$	50 000 \$	- \$	275 000 \$	- \$	25 000 \$	- \$
LOISIRS ET CULTURE		1 513 867 \$	622 367 \$	- \$	424 000 \$	325 000 \$	142 500 \$	- \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT		175 000 \$	55 000 \$	- \$	60 000 \$	- \$	60 000 \$	- \$
TRAVAUX PUBLICS		17 808 150 \$	1 735 756 \$	6 419 694 \$	5 050 800 \$	4 550 000 \$	51 900 \$	- \$
		30 765 641	3 377 354	11 153 289	7 411 679	8 529 769	293 550	-
			14 530 643 \$		15 941 448 \$		293 550 \$	
Total de nouveaux projets assumés par les citoyens		11 082 583 \$						
Total de nouveaux projets assumés par un tiers		19 683 058 \$						
		30 765 641 \$						



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

Que ledit résumé du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 378/19-12-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 26.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire